

Bail à loyer a court pour appartement de vacances meublé maison de vacances meublée

Contrat pour LOCATAIRE LOUEUR

Loueur (nom, adresse exacte)

E-Mail

Téléphone

Locataire (nom, adresse exacte)

E-Mail

Téléphone

Chose louée Adresse Etage
Téléphone surface totale de l'appartement m2
composé(e) de chambres pour un total de personnes avec en tout lits,dont
Âge des enfants place de parking
Animaux domestiques

Prix de locationSfr. **Total Sfr.**

Inclus Prix de location et tous les prestations comme literie, nettoyage final, courant électrique, chauffage, parking

Serviettes de bain et linges de cuisine

Utilisation gratuite du centre sportif (piscine, patinoire artificielle)

Pas inclus

Taxe de séjour, la taxe d'hébergement Nombre de jours de location pour le calcul

adultes à Sfr. Sfr. par jour Total Sfr.

enfants à partir de 12 ans à Sfr. Sfr. par jour Total Sfr.

taxe d'hébergement

adultes, enfants à partir de 16 ans à Sfr. Sfr. par jour Total Sfr.

Autre

Total Sfr.

somme totale Sfr.

Paiement

numéro IBAN

Swift Code

Arrhes

à la conclusion du contrat Sfr.

solde jusqu'à

Début de la location le

à

heures

Fin de la location le

à

heures

Important Le présent contrat, dûment signé par les deux parties, n'entre en vigueur qu'au moment où il est en main du loueur et que les arrhes convenues sont en possession de loueur Si le contrat signé par tes deux parties et les arrhes ne sont pas en possession du loueur.

jusqu'au

au plus tard, le loueur a le droit de disposer de la chose louée sans autre avis et sans être tenu à dédommagement envers le **locataire**.
Sont d'autre part déterminantes les autres conditions de location qui figurent au verso et que le locataire reconnaît par sa signature.

fait en double et signé par les deux parties

date:

Le louer:

date:

Le locataire:

Nous recommandons au locataire de conclure une assurance des frais d'annulation. Si cette assurance est désirée,

veuillez lire la feuille 3 de ce contrat

L'assurance de frais d'annulation

a été conclue

n'a pas été conclue

Bail à loyer a court pour appartement de vacances meublé maison de vacances meublée

Contrat pour LOCATAIRE LOUEUR

Loueur (nom, adresse exacte)

E-Mail

Téléphone

Locataire (nom, adresse exacte)

E-Mail

Téléphone

Chose louée Adresse Etage
Téléphone surface totale de l'appartement m2
composé(e) de chambres pour un total de personnes avec en tout lits,dont
Âges des enfants place de parking
Animaux domestiques

Prix de location Sfr. Total Sfr.

Inclus Prix de location et tous les prestations comme literie, nettoyage final, courant électrique, chauffage, parking
Serviettes de bain et linges de cuisine
Utilisation gratuite du centre sportif (piscine, patinoire artificielle)

Pas inclus

Taxe de séjour, la taxe d'hébergement Nombre de jours de location pour le calcul
adultes à Sfr. Sfr. par jour Total Sfr.
enfants à partir de 12 ans à Sfr. Sfr. par jour Total Sfr.
taxe d'herbergement
adultes, enfants à partir de 16 ans .à Sfr. Sfr. par jour Total Sfr.

Autres

Total Sfr.

somme totale Sfr.

Paiement

numéro IBAN

Swift Code

Arrhes

à la conclusion du contrat

solde jusqu'au

fin de la période de location

Début de la location le à heures **Fin de la location le** am à heures

Important Le présent contrat, dûment signé par les deux parties, n'entre en vigueur qu'au moment où il est en main du loueur et que les arrhes convenues sont en possession de loueur Si le contrat signé par tes deux parties et les arrhes ne sont pas en possession du loueur.

jusqu'au

au plus tard, le loueur a le droit de disposer de la chose louée sans autre avis et sans être tenu à dédommagement envers le locateur. Sont d'autre part déterminantes les autres conditions de location qui figurent au verso et que le locataire reconnaît par sa signature.

fait en double et signé par les deux parties

date:

Le loueur:

date:

Le locateur:

Nous recommandons au locataire de conclure une assurance des frais d'annulation. Si cette assurance est désirée, veuillez lire la feuille 3 de ce contrat.

L'assurance de frais d'annulation

a été conclue

n'a pas été conclue

Bail à loyer a court pour appartement de vacances meublé / maison de vacances meublée

Suggestion pour

E-Mail

Téléphone

Chose louée: nom, adresse exacte

Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation pour le bien que vous avez loué.

Somme assurée (prix du loyer)

Total Sfr

Prime 5% de la somme assurée

Pourquoi souscrire une assurance annulation ?

L'assurance frais d'annulation couvre les frais d'annulation dus en vertu du présent contrat de location si, par ex. résilier le contrat de location en raison de la maladie, d'un accident ou du décès d'une personne assurée et de dommages matériels obligatoires (pour les dispositions précises, voir la fiche complémentaire : [Conditions d'assurance -> https://axa.ch/doc/ag9dv](https://axa.ch/doc/ag9dv)).

Comment souscrire l'assurance ?

Versez 5% de la somme assurée (voir ci-dessous) au compte de chèques postaux indiqué ci-dessous. Vous êtes assuré dès le jour du paiement. Le reçu de paiement, ainsi que les conditions d'assurance qui l'entourent, font office de police.

Que devez-vous faire en cas de rétractation ?

Vérifiez les conditions d'assurance ci-dessous pour voir si l'assurance est valable pour votre raison d'annulation. Envoyer tous les documents requis (item 6) au propriétaire.

Veillez noter sur les feuilles 1 et 3 si une assurance a été souscrite.

Début de la location de

à

heures

Fin de la location le

à

heures

La prime doit être payée en espèces ou sur le compte ci-dessous au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat avec Grindelwald Tourismus. Si le contrat est conclu moins de 30 jours avant le début de la période de location, la prime d'assurance est exigible immédiatement.

Agence de recouvrement pour la prime :

GRINDELWALD TOURISMUS

Annulationskostenversicherung

CH-3818 Grindelwald

Postcheckkonto CHF - Swiss Post / Post Finance, CH-3030 Bern - SWIFT-Code: POFICHBEXXX

IBAN CH85 0900 0000 3071 1186 8 / Clearing Nummer 09000

Bon voyage et bon séjour !

AXA Assurances SA

Bail à loyer a court pour appartement de vacances meublé maison de vacances meublée

Contrat pour **LOCATAIRE LOUEUR**

Loueur (nom, adresse exacte)

E-Mail

Téléphon

Locataire (nom, adresse exacte)

E-Mail

Téléphon

Chose louée Adresse Etage
Téléphon surface totale de l'appartement m2
composé(e) de chambres pour un total de personnes avec en tout lits,dont
Âge des enfants place de parking
Animaux de domestiques

Prix de location Sfr. **Total Sfr.**

Inclus Prix de location et tous les prestations comme literie, nettoyage final, courant électrique, chauffage, parking

Serviettes de bain et linges de cuisine

Utilisation gratuite du centre sportif (piscine, patinoire artificielle)

Pas inclus

Taxe de séjour, la taxe d'hébergement Nombre de jours de location pour le calcul

adultes à Sfr. Sfr. par jour Total Sfr.

enfants à partir de 12 ans à Sfr. Sfr. par jour Total Sfr.

BEHERBERGUNGSTAXE

adultes, enfants à partir de 16 ans à Sfr. Sfr. par jour Total Sfr.

Autres

Total Sfr.

Gesamttotal Sfr.

Paiemen

numéro IBAN

Swift Code

Arrhes

à la conclusion du contrat Sfr.

solde jusqu'au

fin de la Période de location

Début de la location le

à

heures

Fin de la location le

à

heures

Important

Le présent contrat, dûment signé par les deux parties, n'entre en vigueur qu'au moment où il est en main du loueur et que les arrhes convenues sont en possession de loueur Si le contrat signé par tes deux parties et les arrhes ne sont pas en possession du loueur.

jusqu'au

au plus tard, le loueur a le droit de disposer de la chose louée sans autre avis et sans être tenu à dédommagement envers le locateur. Sont d'autre part déterminantes les autres conditions de location qui figurent au verso et que le locataire reconnaît par sa signature

fait en double et signé par les deux parties

date:

Le loueur:

date:

Le locateur:

Nous recommandons au locataire de conclure une assurance des frais d'annulation. Si cette assurance est désirée veuillez lire la feuille 3 de ce contrat

L'assurance de frais d'annulatione

a été concule

n'a pas concule

Contrat de location à court terme pour appartement / maison de vacances meublée(e)

Conditions de location

- 1) Si le locataire ne peut pas prendre les vacances convenues, il doit en informer le bailleur le plus tôt possible. Il reste toutefois redevable du loyer, à moins qu'une autre location ne soit possible pendant la durée de location prévue. Si la période de location convenue n'est pas entièrement respectée, le locataire est néanmoins tenu de payer la totalité du loyer pour la période convenue. En cas de résiliation anticipée du contrat, les dispositions du Code suisse des obligations s'appliquent.
- 2) Le locataire doit faire part de ses réclamations concernant l'objet loué au moment de la prise en charge de celui-ci, faute de quoi les locaux et l'inventaire sont réputés être en bon état, comme convenu et conformément au contrat.
- 3) Le locataire s'engage à préserver les locaux et l'inventaire qu'il a loués de tout dommage et à les restituer à la fin de la période de location avec toutes les clés et tous les accessoires figurant dans l'inventaire. Les objets endommagés ou inutilisables doivent être remplacés de manière à ce que le bailleur n'en subisse aucun préjudice.
- 4) Le locataire s'engage en outre à ne rien faire qui puisse nuire à la maison et à l'inventaire, à signaler immédiatement au bailleur tout ce qui semble défectueux ou nuisible et à ne pas sous-louer l'objet loué, en tout ou en partie, c'est-à-dire que l'appartement ou le chalet ne peut être occupé que par le nombre de personnes mentionné ci-dessous.
- 5) Les dégâts causés à la maison ou à l'inventaire par le locataire sont à sa charge. Il est interdit de jeter des objets susceptibles d'obstruer les toilettes et les canalisations.
- 6) En l'absence de dispositions particulières dans le présent contrat, les articles 253 à 274 du Code suisse des obligations s'appliquent.
- 7) Dispositions particulières :
- 8) pour les éventuels litiges découlant du présent contrat, le for est le lieu de l'objet loué. Le droit suisse est déterminant.

Conditions d'assurance du bailleur édition 10.99 (8000345) (la loi fédérale suisse sur le contrat d'assurance LCA s'applique en complément)

1. Personnes assurées

Sont assurés le preneur d'assurance (partenaire contractuel du bailleur) et les personnes qui utilisent avec lui l'objet loué pendant toute la durée de location convenue par contrat.

2. Prestations assurées

l' Axa prend en charge les frais d'annulation dus au titre du contrat (sans frais de dossier) en cas de non-présentation, d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

Les frais d'annulation s'élèvent à :

50% du loyer en cas d'annulation 179 - 90 jours avant le début du séjour
100% du loyer en cas d'annulation 89 - 0 jours avant le début du séjour

3. Evénements assurés

Les prestations assurées sont versées lorsque

- une personne assurée est victime d'un accident, tombe malade ou décède ;
- son remplaçant est victime d'un accident, tombe malade ou décède sur son lieu de travail ;
- une personne proche de la personne assurée est victime d'un accident, tombe malade ou décède ;
- les biens d'une personne assurée sont touchés par un incendie, un événement naturel, un vol ou un dégât des eaux et qu'il en résulte la nécessité de se rendre au domicile de la personne assurée. la présence de la personne assurée à son domicile est nécessaire ;
- le voyage jusqu'à l'objet loué n'a pas lieu, selon la confirmation d'un organisme officiel, en raison d'une grève, d'un incendie ou d'un événement naturel ne peut pas être entamé ou poursuivi comme prévu ;
- une personne assurée perd son emploi après la réservation de l'objet loué.

4. Début et fin de l'assurance

L'assurance prend effet dès la signature du contrat de location et le remplissage de la rubrique assurance et dure jusqu'à la fin du séjour convenu. La prime doit être payée au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat à Grindelwald Tourisme en espèces ou sur un compte désigné par Grindelwald Tourisme. Si le contrat est conclu moins de 30 jours avant le début de la location, la prime d'assurance est due immédiatement.

5. Police

La prime - quittance de paiement et le contrat de location font office de police.

6. Comportement en cas de sinistre (obligation)

En cas de sinistre, il faut immédiatement prendre contact avec le loueur. Tous les documents nécessaires doivent lui être envoyés le plus rapidement possible.

Si nécessaire, le médecin doit être libéré du secret professionnel. Sont considérés comme documents ou moyens de preuve le présent formulaire, la quittance de paiement de la prime, toutes les déclarations de décès, le certificat médical ou le rapport de police.

7. Violation des obligations / restrictions

Si, lors de la survenance d'un sinistre, l'obligation d'informer immédiatement le bailleur est omise ou si tous les documents demandés ne sont pas remis, la Winterthur peut réduire ou refuser les prestations en conséquence. Ne sont pas assurés tous les événements qui étaient déjà survenus au moment de la conclusion de l'assurance ou qui auraient dû être reconnaissables pour la personne assurée.

8. Prestations de tiers

Si l'Axa fournit des prestations pour lesquelles l'assuré aurait également pu faire valoir des prétentions auprès de tiers, il doit céder ces prétentions à la Winterthur.

9 Lieu de juridiction

La personne assurée peut intenter une action en justice contre la Winterthur à son domicile suisse ou à Winterthur.